

RÉSUMÉ

1. En tant que petite économie ouverte, la Jamaïque considère le commerce et le système commercial fondé sur des règles comme essentiels à la promotion de son développement socioéconomique et au renforcement de la résilience de son économie, qui reste vulnérable aux chocs intérieurs et extérieurs. Dans ce contexte, après une baisse de la croissance du PIB réel de 9,9% en 2020 en raison des graves effets de la pandémie, de la hausse des prix des produits de base et de plusieurs catastrophes naturelles, la Jamaïque est sur la voie de la reprise, avec une augmentation du PIB de 5,2% en 2022 (derniers chiffres disponibles). Cela découle de politiques adoptées précédemment visant à maintenir la stabilité macroéconomique et de la mise en œuvre de mesures de réponse face à la pandémie dans le cadre du Programme de redressement social et économique et de vaccination pour la Jamaïque (SERVE). Cela est également alimenté par une reprise continue du tourisme et des services connexes due à la levée des restrictions liées à la pandémie. La croissance a également été soutenue par les envois de fonds, qui constituaient environ 22% du PIB en 2022, et par l'industrie de la bauxite et de l'alumine. Cependant, le développement économique et social futur de la Jamaïque reste limité en raison d'une base économique étroite, ce qui augmente les vulnérabilités.

2. Les principaux objectifs de politique commerciale du pays restent axés sur l'accroissement et la diversification des exportations de marchandises et de services au moyen de la mise à profit des possibilités d'accès aux marchés et la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Cependant, les exportations de marchandises de la Jamaïque restent fortement concentrées dans un petit nombre de produits, principalement les produits chimiques, les produits minéraux et les préparations alimentaires, les boissons et le tabac, qui, pris ensemble, représentaient 88,6% du total du commerce des marchandises de la Jamaïque en 2022. Les produits minéraux sont devenus le principal produit d'exportation du pays en 2021, tandis que les exportations de produits chimiques, qui étaient prédominantes jusque-là, ont diminué. Cette évolution de la structure commerciale de la Jamaïque est due à l'achèvement du premier terminal de gaz naturel liquéfié (GNL) du pays et à la fermeture de certaines usines d'alumine. Sur la période à l'examen, les exportations sont restées concentrées sur quelques partenaires commerciaux: les États-Unis représentaient 60,7% du total du commerce des marchandises de la Jamaïque en 2022, contre 39,3% en 2017. La Jamaïque reste un importateur net de marchandises. Sa balance des services affiche toutefois un excédent important, principalement grâce aux recettes liées au tourisme.

3. Afin de tirer parti des possibilités d'accès aux marchés et de prendre part aux chaînes de valeur mondiales, la Jamaïque continue d'accorder des incitations fiscales via le Régime général d'incitations, les zones économique spéciales et des programmes sectoriels. Elle offre également des facilités de crédit et d'assurance par l'intermédiaire de la Banque nationale d'import-export de Jamaïque (EXIM Bank), l'accent étant mis sur les petites et moyennes entreprises (PME) procédant à des exportations non traditionnelles. La Jamaïque entend également fournir un environnement plus favorable qui permette de faciliter les investissements et d'encourager l'activité commerciale. De ce fait, elle maintient un régime d'investissement ouvert: la participation privée est autorisée dans tous les secteurs, les investisseurs étrangers bénéficient du traitement national, l'IED n'est généralement pas plafonné et l'enregistrement de l'IED n'est pas nécessaire. La participation accrue des femmes au commerce est également un élément central de la stratégie du pays axée sur les exportations, tout comme la création d'un environnement favorable au commerce numérique. Dans ce contexte, les deux banques de développement publiques fournissent un financement et/ou des garanties; la plupart des produits visent à assister les MPME dirigées par des femmes et à accroître leur numérisation. La Jamaïque continue de rencontrer des difficultés, notamment liées aux infrastructures, qui limitent la compétitivité de ses exportations. Des gains d'efficacité pourraient ainsi être obtenus grâce à la numérisation et à une meilleure utilisation de la technologie. La réduction de l'économie informelle et l'amélioration de l'inclusion financière pourraient également accroître la productivité. Les changements climatiques entravent également la capacité d'exportation du pays et la résilience de l'économie.

4. À l'OMC, la Jamaïque est en faveur de disciplines plus flexibles concernant l'agriculture, participe aux négociations sur les subventions à la pêche et au Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable, soutient les discussions sur le commerce électronique et est désireuse de participer à d'autres négociations et initiatives, mais ne peut actuellement pas le faire en raison de ressources limitées. Elle soutient également les efforts visant à réformer l'OMC. Au cours de la période à l'examen, elle a continué de mettre en œuvre ses engagements pris au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges; son taux de mise en œuvre

était de 97,5% en mars 2024. Depuis son dernier examen en 2017, la Jamaïque n'a pris part à aucune affaire de règlement des différends. Au cours de la période considérée, des fonctionnaires jamaïcains chargés des questions commerciales ont participé à de nombreuses activités d'aide au renforcement des capacités liées à l'OMC.

5. En complément de ses efforts déployés au niveau multilatéral, la Jamaïque est également partie à certains accords commerciaux régionaux, la CARICOM étant le plus important. Au cours de la période, la Jamaïque a continué de participer aux travaux visant à établir le Marché et l'économie unifiés de la CARICOM (CSME). Depuis 2021, la Jamaïque applique à titre provisoire l'Accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et le Royaume-Uni. Des préférences commerciales unilatérales sont également accordées à la Jamaïque par des partenaires commerciaux majeurs, tels que les États-Unis et le Canada.

6. Depuis le dernier examen, le régime de politique commerciale de la Jamaïque est resté largement inchangé pour ce qui est des droits de douane et des autres impositions, des licences d'importation et d'exportation et des prohibitions et restrictions à l'importation et à l'exportation, des mesures correctives commerciales et des mesures d'incitation. En revanche, la Jamaïque a apporté des modifications importantes dans des domaines tels que les marchés publics et les droits de propriété intellectuelle.

7. Depuis 2020, la Jamaïque utilise le guichet unique du commerce de la Jamaïque (JSWIFT). Ce système permet aux importateurs (et exportateurs) et à leurs courtiers en douane de s'enregistrer et d'avoir accès à des services en ligne portant sur les importations, les exportations et le transit. Les demandes de licences, de permis, de certificats et d'autres documents, ainsi que le paiement électronique des services douaniers peuvent passer par le JSWIFT. À des fins de transparence, le JSWIFT permet aux négociants de suivre et de tracer les expéditions et les déclarations en douane tout au long du processus de dédouanement. Les procédures d'évaluation en douane n'ont visiblement pas changé depuis l'examen précédent en 2017.

8. En tant que membre de la CARICOM, la Jamaïque applique le tarif extérieur commun de la CARICOM, avec quelques exceptions; tous les taux de droits sont *ad valorem*. En 2023, la moyenne simple des droits NPF appliqués était de 10,4%, un niveau identique à celui de 2016. La protection tarifaire moyenne pour les produits agricoles (définition de l'OMC) reste sensiblement plus élevée (20,8%) que la protection moyenne des produits non agricoles, qui était de 8,1% en 2023 (7,9% en 2016). La Jamaïque applique un droit de timbre additionnel (ASD), perçu principalement sur les produits agricoles et certains produits de l'aluminium. En tenant compte de l'ASD, la protection tarifaire moyenne totale passe de 10,4% à 12,2%. La protection moyenne pour les produits non agricoles n'a pas évolué en 2023, s'établissant à 8,1%, tandis qu'elle est passée de 20,8% à 30,6% pour les produits agricoles (définition de l'OMC).

9. La Jamaïque continue d'appliquer la taxe générale à la consommation (GCT) et la taxe spéciale à la consommation (SCT) aux importations et aux ventes sur le marché intérieur, à quelques exceptions près. La taxe pour la protection de l'environnement (EPL), dont le taux (0,5% de la valeur c.a.f. des importations) n'a pas changé depuis 2017, s'applique également aux ventes de tous les produits manufacturés qui sont produits localement. Le taux de la GCT est nul pour les exportations de marchandises et de services, qui sont également exemptées de la SCT. Le prélèvement perçu sur les exportations de conques (SH 0508.00) reste en place. Les paiements pour les services douaniers, qui peuvent se baser sur un coût approximatif des services rendus (par exemple la redevance douanière (CAF)) sont toujours en place.

10. Des prohibitions, des restrictions ou des licences peuvent être imposées pour des raisons relatives à la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des animaux, de l'environnement et de la sécurité nationale, ou au respect de conventions internationales. Toutefois, des prohibitions absolues à l'importation (ou à l'exportation) ou des restrictions à l'importation (ou à l'exportation) peuvent être imposées pendant une période déterminée et pour une origine (ou destination) particulière. Le régime jamaïcain de licences d'importation (et d'exportation) n'a visiblement pas été modifié; le pays réexamine toutefois périodiquement la liste des produits soumis à licences/permis d'importation (ou d'exportation) afin d'en retirer certains. La Jamaïque maintient un contingent d'exportation pour la conque (SH 0508.00), qui est administré dans le cadre d'un régime de licences d'exportation. La Jamaïque ne semble pas appliquer d'autre contingent ni restriction quantitative.

11. Aucune modification importante n'a été apportée au cadre législatif et institutionnel relatif aux mesures commerciales contingentes au cours de la période considérée. Au cours de la période 2017-2023 (juin), la Jamaïque n'a ouvert aucune enquête en matière de droits antidumping ou compensateurs, ni aucune enquête en matière de sauvegardes.

12. En 2019, la Jamaïque a révisé sa Politique nationale en matière de qualité (adoptée en 2001). Il ressortait de cette révision que l'absence de système qualité efficace et efficient limitait la participation de la Jamaïque au commerce mondial. En conséquence, le pays s'est engagé à, entre autres, transformer le système actuel de normes volontaires et obligatoires en un système de règlements et normes techniques conforme à l'Accord OTC de l'OMC. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Jamaïque continuait d'appliquer des "normes obligatoires" et n'avait pas commencé à élaborer de règlements techniques car la modification correspondante de la Loi sur la normalisation n'avait pas encore été approuvée.

13. Aucune modification notable n'a été apportée au régime SPS pendant la période à l'examen. La législation nationale reste abondante et largement obsolète, même si la Jamaïque a entrepris de mettre à jour les textes législatifs sur les produits alimentaires et sur la santé animale et la préservation des végétaux. Certaines fonctions réglementaires des ministères continuent de se chevaucher, par exemple dans le cas de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Depuis le dernier examen, la Jamaïque n'a présenté qu'une notification SPS à l'OMC. Les mesures SPS sont publiées en ligne.

14. Le cadre juridique et institutionnel régissant le régime de la concurrence en Jamaïque n'a pas été substantiellement modifié depuis le dernier examen. En 2022, la Jamaïque a publié des lignes directrices génériques pour évaluer les fusions, les acquisitions et les coentreprises. Plusieurs entreprises publiques sont encore en activité, certaines d'entre elles étant des acteurs exclusifs sur certains marchés. La rationalisation des entreprises publiques, y compris la privatisation, s'est poursuivie au cours de la période à l'examen. Les prix et les droits sont largement déterminés par le marché, sauf pour les tarifs de l'électricité et certains tarifs de gros pour les télécommunications, qui restent réglementés.

15. Au cours de la période à l'examen, la Jamaïque a substantiellement modifié son régime de marchés publics, la Loi de 2015 sur les marchés publics, modifiée en 2018, étant entrée en vigueur en 2019. En conséquence, le seuil de passation des marchés pour les services a été harmonisé et de nouvelles modalités de sélection des soumissionnaires ont été introduites. Les marchés peuvent être passés par l'intermédiaire d'une plate-forme numérique. Les fournisseurs locaux continuent de bénéficier de marges de préférence. La Loi de 2015 sur les marchés publics prévoit également des réserves pour les MPME et les industries locales, qui n'ont toutefois jamais été appliquées.

16. Dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, les activités économiques liées aux industries culturelles et créatives restent importantes en Jamaïque. Au cours de la période considérée, la Jamaïque a lancé la Politique nationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, a adopté la Loi de 2020 sur les brevets et les dessins et modèles, qui est entrée en vigueur en 2022, et a modifié la législation relative aux marques de fabrique ou de commerce, aux indications géographiques et aux droits d'auteur et droits connexes. Ces réformes visent à promouvoir l'innovation et à améliorer la protection en permettant la mise en œuvre de l'Arrangement de la Haye, du Protocole de Madrid et du Traité de coopération en matière de brevets. La contrefaçon et le piratage restent préoccupantes et la Jamaïque considère que l'éducation des consommateurs est essentielle pour une meilleure compréhension de ces questions.

17. La plus grande partie de la population rurale du pays dépend de l'agriculture, d'où l'importance du secteur pour ce qui est de générer des revenus et de renforcer la sécurité alimentaire. La contribution du secteur (y compris l'agriculture, la sylviculture et la pêche) au PIB a augmenté, passant de 6,6% en 2017 à 9,0% en 2023, même si la croissance a été irrégulière pendant la période considérée en raison de la pandémie et de phénomènes météorologiques défavorables. La croissance a repris en 2021 et en 2022, favorisée en partie par la mise en œuvre de plusieurs programmes de soutien aux agriculteurs. Néanmoins, des difficultés subsistent. La Jamaïque est un importateur net de produits agricoles. La balance du commerce des produits agricoles s'est détériorée pendant la période à l'examen. Comme mentionné plus haut, en 2023, la moyenne de la protection tarifaire visant les produits agricoles (définition de l'OMC) est restée supérieure à la moyenne simple (10,4%), se situant à 20,8%, avec des droits de 75% et de 100% appliqués aux produits laitiers, aux viandes et à leurs préparations, et à certains légumes frais. En outre, la production, la

distribution, les ventes sur le marché intérieur et le commerce des produits agricoles restent très réglementés. Des licences sont requises pour participer à chaque étape de la chaîne de production, y compris le transport, la distribution et le commerce.

18. Les industries extractives restent un élément central de l'économie jamaïcaine. La contribution du secteur à l'économie a reculé, principalement en raison d'une baisse de l'extraction de bauxite et de la production d'alumine, et du repli subséquent de leurs exportations. Toutefois, les exportations de produits minéraux représentaient quelque 59% du total des exportations de marchandises en 2022. Les industries extractives ont une incidence socioéconomique importante, de nombreuses communautés dépendant de ces activités, et ont également des effets sur l'environnement. En outre, la transformation est une activité à forte intensité d'énergie et le bouquet énergétique de la Jamaïque comprend principalement des sources non renouvelables, qui sont importées. Le pays vise à moderniser le secteur des industries extractives et à rendre son bouquet énergétique plus écologique. En outre, la Jamaïque entend continuer à diversifier son économie au profit de secteurs moins lourds et plus propres, et tirer davantage parti des synergies créées, entre autres, par le secteur du tourisme.

19. Au cours de la période considérée, la Jamaïque a promulgué, modifié et révisé plusieurs lois relatives aux services financiers en vue de préciser les principaux objectifs de la Banque de Jamaïque (BoJ), de renforcer le cadre global de gouvernance d'entreprise et de prévoir l'attribution de licences aux institutions de microcrédit et la réglementation de celles-ci. La BoJ a entrepris plusieurs initiatives pour assurer la stabilité du système financier. La Jamaïque a commencé à mettre en œuvre le cadre de Bâle III concernant les normes de fonds propres. Toutefois, comme lors du dernier examen, les banques jamaïcaines se heurtent toujours aux restrictions imposées par les relations de correspondance bancaire, notamment concernant la gestion des espèces et la compensation des chèques, ce qui constitue un frein non négligeable à la fourniture de services. La disparition des relations de correspondance bancaire a des implications pour l'ensemble de l'économie, qui dépend fortement du tourisme (l'accès aux espèces et l'utilisation des cartes de crédit étant donc nécessaire) et des envois de fonds, ainsi que pour la facilitation des paiements liés aux importations.

20. Le réseau d'infrastructure de la Jamaïque est resté globalement inchangé pendant la période à l'examen. Dans le secteur des télécommunications, les efforts ont visé à combler la fracture numérique et à accélérer la transformation numérique de la Jamaïque. La politique du pays relative au transport aérien vise à accroître la connectivité afin de soutenir le développement du tourisme et d'attirer les investissements. Les transbordements restent la principale opération portuaire du fait de la proximité de la Jamaïque avec le canal de Panama. Le mazoutage est aussi devenu une activité portuaire importante en raison de l'achèvement de la nouvelle station de GNL en 2021. Le transport ferroviaire de marchandises est assuré par des opérateurs privés aux fins de l'exportation de la bauxite et de l'alumine.

21. La contribution du tourisme au PIB de la Jamaïque, à l'emploi et aux recettes fiscales reste importante. Le tourisme est également le principal service d'exportation de la Jamaïque et sa principale source de devises, ainsi qu'un des principaux secteurs bénéficiaires d'IED. Le secteur continue de bénéficier de régimes d'incitations spécifiques et de facilités de crédit. En outre, un soutien a été accordé au tourisme pour atténuer les effets de la pandémie. Au cours de la période considérée, les efforts de diversification se sont intensifiés en vue de promouvoir de plus grandes synergies sur le marché intérieur et, après la pandémie, de créer un secteur plus résilient. Par exemple, la Jamaïque cherche à développer de nouveaux produits dans des domaines tels que la gastronomie, la santé et le bien-être, le sport et les loisirs, les savoirs (éducation et apprentissage) et les achats.